



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

### Délibération N°DEL44/2026

#### Réorganisation des temps de travail des surveillants De la Résidence autonomie la Vaumonnaie

4222

Rapporteur : Caroline SIMOES

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Caroline SIMOES.

#### Etaient présents :

Caroline SIMOES, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Micheline ESCOURIDO, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE, Nadine TOUTAIN.

#### Etaient excusés :

Abdel-Kader GUERZA (donne pouvoir à Caroline SIMOES), Esra ATSAK, Yasemin ALBAYRAK, Mounir CHAKKAR, Françoise BONNEVALLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

#### Objet

Projet de **réorganisation des temps de travail des surveillants** de la résidence autonomie afin d'adapter l'organisation aux besoins réels du service et **d'anticiper le départ à la retraite d'un agent prévu en septembre 2026.**

#### 1. Contexte

Le service assure une présence continue auprès des résidents :

- en soirée
- de nuit
- les week-ends et les jours fériés

L'organisation actuelle repose sur plusieurs postes à temps non complet ainsi qu'un poste à temps complet. Les agents à temps non complet réalisent régulièrement des heures complémentaires voir des heures supplémentaires notamment pendant les périodes de congés.

Le départ à la retraite de l'agent à temps plein constitue l'opportunité de réorganiser la répartition des temps de travail du service à partir des besoins de couverture et de sécuriser la planification des heures des agents.

## 2. Présentation des besoins du service

Les plages de surveillance à couvrir (soirées, nuits, week-ends, jours fériés), intégrant également les réunions de service et les groupes d'analyse de pratiques, permettent d'estimer le besoin annuel du service à **6 540 heures annuelles soit un besoin d'environ 3.59 ETP**.

Besoins à couvrir	Calcul	Total annuel
Jours de semaine ordinaires : 17h-21h + 21h-7h	261 jours × 14 h	<b>3 654 h</b>
Samedis et dimanches : 7h-17h + 17h-21h + 21h-7h	104 jours × 24 h	<b>2 496 h</b>
Jours fériés tombant en semaine (2026) : ajout de 7h-17h	9 jours × 10 h	<b>90 h</b>
GAP et réunions de service	1.5+3.5 x 12 mois x 5 agents	<b>300 h</b>
<b>Total annuel à couvrir</b>		<b>6 540 h</b>

## 3. L'organisation actuelle

	Actuelle
Nombre d'ETP	3,61 ETP
Volume annuel actuel mobilisable	6 570 h
Besoin annuel du service	6 540 h
<b>Écart constaté</b>	<b>+ 30 h</b>

## 4. Organisation projetée

Poste	Avant	Après	Mouvement
<b>Postes à temps complet</b>			
Poste existant TC (départ en retraite au 31/08/2026)	1,00 ETP	1,00 ETP	Maintien
Nouveau poste TC 1	/	1,00 ETP	Création
Nouveau poste TC 2	/	1,00 ETP	Création
<b>Postes à temps non complet</b>			
Poste à 0,89 ETP n°1	0,89 ETP	/	Suppression
Poste à 0,89 ETP n°2	0,89 ETP	/	Suppression
Poste à 0,69 ETP	0,69 ETP	/	Suppression au 1/09/2026 (basculé sur ETP suite départ en retraite)
Poste à 0,14 ETP	0,14 ETP	0,14 ETP	Maintien
Nouveau poste à 0,50 ETP	/	0,50 ETP	Création

	Organisation actuelle	Organisation projetée
<b>Nombre de postes</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Nombre d'ETP</b>	<b>3,61</b>	<b>3,64</b>
<b>Besoin annuel de couverture du service</b>	6 540	6 540
<b>Volume annuel mobilisable (en heure)</b>	6 559	6 625
<b>Solde</b>	<b>+ 30</b>	<b>+ 85</b>

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de vacataires apparaît également souhaitable afin de sécuriser la continuité de service lors des absences de dernière minute non couvertes par les équipes en place. Cette solution offrirait une plus grande réactivité dans la gestion des remplacements ponctuels et contribuerait à réduire le recours à des prestations extérieures bien plus coûteuses et qui peuvent être sollicitées de manière exceptionnelle.

#### Évolution des coûts de personnel

La réorganisation du gardiennage serait mise en œuvre à compter du 1er août 2026 pour les 2 créations de poste à temps plein. La suppression du poste à 0.69 interviendra au moment du départ en retraite de l'agent occupant actuellement le 3eme à temps complet, il sera affecté à l'agent actuellement à 0.69 ETP. Pour l'exercice 2026 il n'y aura pas d'augmentation sur le groupe 2 « dépenses de personnel » considérant le recrutement reporté au mois de septembre de la responsable de la résidence.

En année pleine, l'impact de la réorganisation est estimé à **13 607€**, compensé par une amélioration de la continuité de service et une réduction du recours au prestataire privé dont le coût s'élève pour 2025 à **6 597.36€**.

#### 5. Objectifs de la réorganisation

Cette réorganisation vise à :

- adapter les moyens aux besoins réels du service
- améliorer la stabilité des plannings
- réduire le recours aux heures complémentaires non valorisées dans les primes des agents
- réduire le recours au prestataire externe
- sécuriser le respect des temps de repos réglementaires
- améliorer les conditions d'organisation du travail
- renforcer la continuité de service
- mieux reconnaître le temps réellement mobilisé par les agents

L'organisation projetée permet d'atteindre un volume annuel mobilisable estimé à 6 625 heures, garantissant la couverture des besoins de fonctionnement de la résidence. Ce dimensionnement offre également une marge de sécurité permettant d'absorber les aléas de service (absences, congés, formations, variations d'activité) tout en facilitant la gestion des plannings et la continuité de service auprès des résidents.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable pour cette réorganisation des temps de travail des surveillantes de la Résidence autonomie la Vaumonnaie lors de la séance du 26 juin 2026.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver :

- ✓ le maintien d'un poste à temps complet
- ✓ la suppression de deux postes à 0,89 ETP
- ✓ la suppression d'un poste à 0,68 ETP
- ✓ la création de deux postes à temps complet
- ✓ le maintien d'un poste à 0,14 ETP
- ✓ la création d'un poste à 0,50 ETP
- ✓ la création de vacances

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Caroline SIMOES,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**Approuve :**

- ✓ Le maintien d'un poste à temps complet
- ✓ La suppression de deux postes à 0,89 ETP
- ✓ La suppression d'un poste à 0,68 ETP
- ✓ La création de deux postes à temps complet
- ✓ Le maintien d'un poste à 0,14 ETP
- ✓ La création d'un poste à 0,50 ETP
- ✓ La création de vacances

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Pour le Président  
Par délégation de signature  
La Vice-Présidente  
Du Centre Communal d'Action Sociale**

**Caroline SIMOES**



Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2026

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20260629-DEL44-2026-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2026  
Date de réception préfecture : 02/07/2026